

Plan régional stratégique de prévention et de Lutte contre l'illettrisme

2008 | 2012



Plan LEA



NORD/PAS-DE-CALAIS



I – CONTEXTE REGIONAL

- 1. L'illettrisme en région Nord – Pas de Calais, des indicateurs alarmants**
- 2. Historique et contexte d'une mobilisation institutionnelle**
- 3. Historique des principales orientations et actions en région**

II – UN PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : LEA, LIRE ECRIRE AGIR

- 1. Objectif général**
- 2. Enjeux prioritaires**
- 3. Une élaboration du plan LEA par une démarche participative**

III – LES AXES STRATEGIQUES DU PLAN LEA

- 1. 4 axes stratégiques**

AXE 1 : Une politique régionale et territoriale, coordonnée et cohérente

AXE 2 : L'accès par tous à la maîtrise des savoirs de base dans la formation tout au long de la vie

AXE 3 : La montée en compétence des acteurs

AXE 4 : L'accès au plaisir de lire et d'écrire

- 2. Expérimentations territoriales**

IV – PILOTAGE

- 1. Le comité de pilotage du plan LEA**
- 2. Le comité technique régional**

V – FICHES MISSIONS DU PILOTAGE

- 1. Fiche de mission du pilotage institutionnel**
- 2. Fiche de mission du chef de projet**
- 3. Fiche Co-pilotage des deux territoires expérimentaux**

VI – SIGNATURE DU PLAN

VII – ANNEXE : SIGLES



I – CONTEXTE REGIONAL

I. L'illettrisme en région Nord – Pas de Calais, des indicateurs alarmants

Préambule : l'illettrisme qualifie la situation des personnes **ayant été scolarisées en langue française** mais ne maîtrisant pas suffisamment les compétences de base en lecture, écriture, calcul et compréhension orale pour être autonomes dans des situations simples de la vie quotidienne.

Les compétences clés, telles qu'elles sont définies par la Commission Européenne, deviennent une base de référence commune pour l'ensemble des actions de prévention et de remédiation tout au long de la vie.

Il s'agit d'amener tout individu, pendant et hors temps scolaire ou temps de travail, à l'acquisition de ces compétences clés en valorisant l'écrit et ses fonctions, dans un contexte d'évolution rapide des supports de communication.

L'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) de 2004, réalisée par l'Insee en partenariat avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), fait état d'une situation nationale inquiétante et révèle un nombre important de personnes en situation d'illettrisme.

La France compterait environ 3 100 000 personnes âgées de 18 à 65 ans en situation d'illettrisme, soit 9 % de la population enquêtée. L'extension régionale de cette enquête¹, soutenue par le Fonds social européen (FSE) dans le cadre d'un partenariat avec la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), la REGION Nord-Pas de Calais, l'ANLCI et le Centre Régional de Ressources Pédagogiques et de Développement de la Qualité de la Formation (C2RP), fait apparaître une situation très alarmante dans le Nord – Pas de Calais où 350 000 personnes seraient en situation d'illettrisme, représentant plus de 15 % de la population régionale.

Quelques caractéristiques de la population de cette enquête Insee sont à retenir à propos de :

- **la catégorie d'âge :** 51 % a plus de 45 ans (France métropolitaine 47 %)
- **la répartition sur le territoire :** 64 % vivent dans des zones urbaines (France métropolitaine 34 %) **et seulement 9 %** (France métropolitaine 28 %) en zone rurale (Remarque : 60 % de la population de la région vivent dans des villes de plus de 100 000 habitants)
- **la langue maternelle :** 60 % parlaient exclusivement le français à la maison à l'âge de 5 ans (France métropolitaine 73 %)
- **l'emploi :** 49 % ont un emploi (France métropolitaine 57 %)
- **les pratiques de lecture :** l'enquête Insee révèle que 8 % des personnes en difficultés graves ou importantes à l'écrit fréquentent, malgré leurs difficultés, une bibliothèque toutes les semaines (France métropolitaine 4 %) ; il est également démontré que ces difficultés semblent limiter l'accès à la voiture et à l'ordinateur, considérés comme indicateur de confort social.
- **la scolarité :** notons que l'avis sur l'école de cette population demeure positif, que les difficultés scolaires débutent dès le cours préparatoire.

¹ Les adultes du Nord – Pas de Calais et la maîtrise des fondamentaux (écrire, communiquer, compter). Les dossiers de Profils, Insee Nord – Pas de Calais N°86 - septembre 2007



D'autres données statistiques complètent l'enquête Insee :

Les données de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) : les résultats des tests de la JAPD permettent, selon les données régionales du ministère de la Défense, d'évaluer le nombre de jeunes français âgés d'environ 17 ans en grande difficulté de lecture et d'écriture vis-à-vis des acquis fondamentaux de la langue française. Pour l'année 2007, en Nord – Pas de Calais, ils sont 3 741 jeunes en grave difficulté pour un total de 8 330 jeunes détectés en difficulté, ce qui représente 7 % de la totalité des jeunes ayant passé les tests.

2. Historique et contexte d'une mobilisation institutionnelle

1. Une prise de conscience nationale

Une prise de conscience nationale au début des années 1980, dans un contexte de crise économique et d'aggravation du chômage, apparaît et conduit les institutions à se saisir du problème. Le rapport de 1980 remis par la France au titre du programme européen de lutte contre la pauvreté et le rapport Oheix remis au Premier Ministre en 1981, tendent tous deux vers le lancement d'une campagne nationale de lutte contre l'illettrisme.

De 1985 à 1988, ces rapports donnent un taux moyen national de 9 % à 10,3 % de personnes adultes qui ne maîtrisent pas la lecture, selon les définitions et évaluations utilisées.

En 1985, le Groupement permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI) est créé, relayé par le Groupe régional de lutte contre l'illettrisme (GRLI) en Nord – Pas de Calais.

En 1998, Marie-Thérèse Geffroy établit un rapport sur l'illettrisme, commandé par Martine Aubry alors Ministre de l'Emploi et de la Solidarité.

En 2000, l'ANLCL voit le jour.

Plusieurs lois aujourd'hui impulsent cette priorité au plan national :

- **la loi d'orientation de la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998**, qui précise à l'article 149 : « cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation, ainsi que par les personnes publiques ou privées assurant une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent, de manière coordonnée, à la lutte contre l'illettrisme dans leur domaine d'action respectif ».
- **la loi sur la réforme de la formation professionnelle du 4 mai 2004** qui inscrit l'apprentissage du français dans la formation professionnelle continue, et la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006 pour un plan de cohésion sociale qui contribue à la lutte contre l'illettrisme ; ces deux lois précisent des cadres d'intervention complémentaires.
- **la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005**, article 9 visant à développer les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.



- **la recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006**, sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie en réponse au constat du Conseil européen de Lisbonne de 2000, qui préconisait l'adoption d'un cadre européen des compétences de base.
- **la circulaire DGEFP N°2008/01 du 3 janvier 2008**, relative à la politique du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi en faveur de l'accès aux compétences clés des personnes en insertion professionnelle.

2. Une priorité relayée en région Nord – Pas de Calais depuis 1985

Depuis 1985, cette priorité est inscrite en région pour accroître le niveau de qualification de la population, devenu un enjeu social, culturel et économique.

La nécessaire évolution des métiers et des qualifications, l'objectif de la réduction du taux de chômage des personnes non qualifiées qui est en augmentation aujourd'hui, les mutations économiques de la région Nord – Pas de Calais, montrent la nécessité d'agir sur l'évolution des compétences et l'accès à la maîtrise des savoirs de base de la population régionale.

L'objectif est alors d'élever les niveaux de formation pour permettre à tout citoyen d'accéder à une qualification tout en réduisant les inégalités.

En région Nord – Pas de Calais, dès 1985, l'objectif de la maîtrise des savoirs de base constitue une priorité. En effet, **l'écriture et la lecture sont des compétences nécessaires et incontournables pour communiquer, se former, s'informer, travailler**. La priorité nationale a été relayée en région notamment :

- dans les Contrats de Plan Etat-Région (CPER)
- dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) de l'apprentissage, Etat-Région
- dans le Programme Régional de la Formation (PRF) de la Région
- dans le Schéma régional des formations tout au long de la vie de la Région
- dans les divers programmes des services déconcentrés de l'Etat et des administrations : SGAR, DRTEFP, Rectorat, Ministère de la Défense, DRAF, DRDJS, DRAC, DRPJJ, DDASS, DRSP, collectivités territoriales...

3. Historique des principales orientations et actions en région

1. Dans le domaine de la formation initiale

Des chiffres

Evaluation du taux de réussite :

- Evaluations français CE2 en 2006 : Nord 69 %, Pas de Calais 70,1 %, France 70,67 %
- Evaluations français 6^{ème} en 2006 : Nord 50,4 %, Pas de Calais 50,2 %, France 57,1 %
- Dans l'académie 25 % de la population scolaire de 6^{ème} a un score inférieur à 30 % de bonnes réponses en français.



Actions existantes

A. 2001-2008 : action menée en direction des jeunes scolarisés repérés en difficulté scolaire lors des tests de la JAPD. Ces élèves se trouvent en majorité en lycée professionnel. Accompagnement effectué bénévolement par des retraités de l'Education Nationale qui bénéficient eux-mêmes d'une formation de 6 journées inscrite au Plan académique de formation. Accompagnement et suivi du dispositif par un professeur missionné à temps plein.

2004-2007 : projet FSE appelé PAPIES (Projet Académique de Prévention de l'Illettrisme dans l'Enseignement Secondaire). Fabrication d'une mallette pédagogique destinée aux tuteurs : sommaire papier et Cd-rom comportant des fiches action.

2006 : réalisation et diffusion dans l'académie d'une plaquette d'information sur les différents dispositifs d'aide et de prise en charge des élèves en difficulté face à l'écrit (« Prévenir l'illettrisme dans le second degré »).

2007 : dans le cadre du Forum permanent des pratiques, organisé par l'ANLCl, et qui s'est déroulé à Lille le 14 février 2007, une réflexion de fond a été menée par l'atelier régional sur l'organisation, le fonctionnement, les principes et les enjeux du dispositif PAPIES. Le dispositif PAPIES a été présenté à l'ANLCl comme un dispositif modèle d'accompagnement des jeunes en difficulté dans le Nord – Pas de Calais, et il a été présenté au Forum national les 21 et 22 juin 2007 à Lyon.

2008 : réalisation et diffusion d'une plaquette d'information sur « Les actions spécifiques menées dans les lycées professionnels pour aider les élèves en difficulté face à la langue ».

Depuis 1998, le programme Insertion réinsertion lutte contre l'illettrisme (IRILL) a permis, par ailleurs, la mise en place d'actions de lutte contre l'illettrisme en faveur d'un public placé sous main de justice (jeunes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse).

B. 2001-2008 : dispositif « Maîtrise de la langue dans toutes les disciplines » ayant pour objectif de créer des outils de formation afin d'aider les enseignants de toutes les disciplines à prendre en compte la maîtrise de la langue.

D'abord constitués en 4 groupes thématiques (lecture, écriture, image et oral), ces groupes ont fusionné en deux Groupes de production de formation (GPF) dont l'objectif est de réaliser des documents destinés à la formation et qui seront mis en ligne sur le site académique « Prévention de l'illettrisme » et disponibles en Cd-rom.

2003-2004 : réalisation d'une brochure « Lire et écrire à l'école et au collège, l'exemple d'une continuité ».

2004-2005 : réalisation d'une brochure « L'oral à l'école et au collège ».



C. Actions menées pour aider à la prévention et à l'accompagnement des troubles spécifiques du langage dans la scolarité.

- Professionnels petite enfance : formation de professionnels des crèches et de la halte-garderie de la municipalité de Tourcoing (sur initiative municipale), aux difficultés de langage et de communication d'origine neurophysiologique ou environnementale (développement normal, signes d'alerte, démarches d'orientation, propositions d'activités de stimulation langagière dans les structures, implications parentales).
- Action COM'ENS : Ecoles maternelles du Nord – Pas de Calais.
Formation de formateurs au dépistage et suivi des enfants présentant des difficultés d'acquisition du langage à l'école maternelle de 3 à 6 ans.

Collèges du Nord – Pas de Calais : Groupe recherche impliquant des orthophonistes, des enseignants et principaux des collèges de Mons en Baroeul, Hazebrouck, Bailleul, Ecole Ste Marie de Lille, Collège communautaire de Villeneuve-d'Ascq, Lycée professionnel d'Anzin, CIO d'Hellemmes, des étudiants d'orthophonie : une réunion de recherche-action toutes les semaines (réflexion quant aux démarches de repérage, études de cas).

Ecriture d'un ouvrage collectif, formation de formateurs, interventions ponctuelles dans le cadre de FIL (Formation d'Initiative Locale).

- Démarches de formation des formateurs du Greta de Calais pour un travail transdisciplinaire.

2005 : journée d'étude intitulée « **Aider l'élève dyslexique au collège dans un partenariat enseignants, orthophonistes, médecins scolaires et parents** » destinée à présenter ces actions et à en informer tous les personnels éducatifs susceptibles de recourir à des procédures d'aménagement pédagogique nécessaire aux élèves dyslexiques.

2. Dans le domaine de la formation continue et professionnelle

1985 Lancement de la création d'un outil pédagogique régional multimédia « Lucil » – Lutte contre l'illettrisme – par l'Etat et la Région. Cet outil multimédia est mis à disposition de tous les organismes de formation dans le cadre d'une généralisation de son usage dans les organismes de formation, avec l'appui d'un programme de formation de formateurs et d'une politique d'équipement d'ordinateurs. Une opération similaire est réalisée avec l'outil MAC 6, mathématiques à la carte pour les niveaux 6 en support multimédia, conçu par le Centre université – Economie d'Education Permanente (CUEEP) et expérimenté par les organismes de formation de la région.

1995 Le centre ressource illettrisme au sein du C2RP, Groupement d'intérêt public (GIP), est créé pour accompagner les politiques de formation de l'Etat et de la Région.



- 1996** **Le financement d'actions de formation individualisées et permanentes** de l'Etat et de la Région dans le cadre du CPER et hors CPER au sein des dispositifs permanents de maîtrise des savoirs de base permet l'accessibilité à tout public en situation d'illettrisme.
Une réflexion régionale est lancée à l'occasion d'un colloque initiant 6 groupes de travail pour un processus participatif de la réorganisation de l'offre de formation régionale. Chaque groupe thématique est chargé d'établir des préconisations.
- 1998** **L'université d'été nationale sur l'illettrisme se déroule à Lille** en partenariat avec le GPLI, le CUEEP, le C2RP. Le colloque régional pour la restitution des préconisations des groupes de travail formalise les axes de travail à poursuivre en région.
- 1999-2002** **La généralisation** de l'ingénierie des DPMSB « Dispositif permanent de maîtrise des savoirs de base » expérimentée est préconisée. Cette ingénierie est implantée sur chaque bassin d'emploi et constitue le réseau régional LIRE, financé par l'Etat (DRTEFP) et la Région.
L'expérimentation **du dispositif Formation ouverte et à distance (FOAD) et illettrisme**, retenu dans le cadre du programme Formation ouverte et ressources éducatives (FORE) de l'Etat et en partenariat avec la Région, s'appuie sur le réseau Lire.
La chargée de mission régionale illettrisme ANLCI est nommée auprès du Préfet.
La gestion régionale permanente par le C2RP du **numéro INDIGO 0820 33 34 35** de l'ANLCI devient opérationnelle est depuis permanente.
La création du comité départemental d'incitation à la lecture des jeunes, animé par la DRDJS de Lille, regroupe les services de l'Etat, les collectivités locales et les associations d'éducation populaire (AEP).
- 2003-2005** **Le financement d'actions de formation et d'expérimentations en faveur de salariés et de publics spécifiques dans le cadre du CPER.**
La mise en place du dispositif TIMpass de la Région vise l'accès à un premier niveau de formation à l'usage des TIC de la population adulte.
La réalisation de l'extension régionale de l'enquête Insee nationale IVQ, est réalisée par l'Insee à la demande de l'Etat et de la Région.
Des initiatives du réseau LIRE : Le projet EQUAL : région mobilisée contre l'illettrisme (REMO) est initié et animé par le CUEEP. Il a rassemblé 38 organismes de formation du réseau Lire pour réaliser plusieurs chantiers expérimentaux : Validation des acquis de l'expérience (VAE), accès des publics à la formation, maths.
L'évaluation de la fonction de coordination des DPMSB est réalisée par le Copas².
Le forum national d'échanges des pratiques de l'ANLCI : les organismes de la région participent et échangent avec les groupes de travail nationaux dans le cadre du forum des pratiques ANLCI dans le but de mutualiser les pratiques et les travaux de recherche.

² Conseil en pratiques et analyses sociales ; société coopérative de conseil spécialisée dans le domaine des politiques sociales



2006 La création du groupe illettrisme de la Commission 5 : plans régionaux de formation professionnelle et d'accès à l'emploi, au sein du Comité de coordination régionale de la formation professionnelle.

Son objet : développer une stratégie régionale en vue d'analyser la problématique régionale d'illettrisme, de proposer des axes de progrès, notamment dans le cadre de la prévention, d'informer, de sensibiliser les partenaires régionaux sur cette thématique, d'évaluer les différentes actions, de développer des recherches et des études.

La création du dispositif de la Région « les clés de la formation » correspond à un droit de 100 heures de formation pour les contrats aidés du secteur non marchand.

2007 Le colloque régional « Lire et entreprise » : cette journée permet une prise de conscience et devient le déclencheur de propositions concrètes de la part des entreprises et des partenaires sociaux.

L'innovation et le soutien régional au développement des outils pédagogiques innovants :

1. EMILE : création d'un outil de maîtrise des savoirs de base régional financé par la Région en partenariat avec la DRTEFP.
2. expérimentation MAC PAD : (Mathématiques à la carte pour adultes) dans le cadre d'un partenariat IUFM-CUEEP à la suite du projet Equal animé par le Cueep et associant les partenaires régionaux du réseau Lire..

Organisation d'animations « Lire en territoire » sur chaque bassin d'emploi. Ces rencontres se réalisent sur les territoires en partenariat avec la Région, la DRTEFP, le réseau régional LIRE, la chargée de mission régionale ANLCL et l'appui technique du C2RP. Elles ont pour objet de permettre un temps d'échanges privilégié entre tous les acteurs locaux impliqués dans la lutte contre l'illettrisme, l'apprentissage de la maîtrise des savoirs de base, de la lecture et la prévention. Elles permettent aussi de repérer des initiatives innovantes à valoriser, ainsi que les difficultés à lever. Des propositions émises à cette occasion contribuent aux orientations du plan LEA.

3. Dans le cadre des travaux du Schéma régional des formations du Conseil Régional

Adopté en novembre 2006, le schéma inscrit en premier objectif pour les jeunes et les adultes, la maîtrise des savoirs fondamentaux. Le schéma fait l'objet de groupes de travail inter-institutionnel en 2008 pour optimiser les actions menées.

Aujourd'hui, est préconisé un volet prévention intégrant le décrochage scolaire.

Par ailleurs, sur cet axe illettrisme et décrochage, la Région en partenariat lance un nouveau programme d'accompagnement des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL), appelé « Lycée des nouvelles chances », contribue à l'ouverture d'une école de la deuxième chance à Roubaix. À cela s'ajoute la réflexion entre la mission du schéma et du développement économique sur l'articulation et les passerelles favorisant la sécurisation des parcours et la prévention des ruptures tout au long de la vie. Un contrat d'objectifs et de moyens est signé entre l'Etat et la Région pour le développement de l'apprentissage incluant l'illettrisme.



4. Les travaux du Conseil économique et social régional sont présentés le 16 mai 2006 dans un rapport et des préconisations notamment dans le champ associatif sur la problématique de l'illettrisme.



II – UN PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : LEA, LIRE ECRIRE AGIR

I. Objectif général

L'objectif principal du plan LEA est d'amener au niveau national de 9 % le nombre de personnes en situation d'illettrisme, soit de réduire le taux de 15 % à 9 % pour l'année 2012.

Le plan sera évalué régulièrement au moyen d'indicateurs préalablement décidés par le comité de pilotage.

2. Enjeux prioritaires

La diversité des études et des actions réalisées depuis de nombreuses années permet aujourd'hui de constater des avancées significatives en termes de sensibilisation, de connaissance de la problématique et d'adoption de références communes à l'échelle régionale. Ceci facilite une coopération fructueuse de l'ensemble des acteurs et institutions concernés.

Le partenariat et la concertation « Etat-Région » ont favorisé ce processus qui s'est inscrit dans la durée. Ainsi s'est constituée une culture commune régionale **qui devient un point d'appui pour le plan LEA.**

Ces facteurs favorables permettent de définir les axes stratégiques de la lutte contre l'illettrisme en s'inscrivant dans la continuité.

Compte tenu de toutes les initiatives préexistantes au plan, il existe aujourd'hui en région Nord – Pas de Calais une volonté :

- de pérenniser ce cadre favorable
- de renforcer la cohérence entre les partenaires et les actions
- de répondre aux nouveaux besoins.

Les principaux enjeux de ce plan sont :

- d'optimiser dans la cohérence et la complémentarité, l'action des pouvoirs publics, de la société civile, des partenaires sociaux et des acteurs de l'économie.
- de permettre à chaque personne d'acquérir ou de réacquérir un socle fonctionnel des compétences clés notamment en lecture, en écriture et en calcul, qui lui permettra de gagner en autonomie durant la scolarité, ainsi que dans les actes quotidiens de sa vie familiale, professionnelle et citoyenne, et ce dans le cadre de la formation tout au long de la vie.
- de favoriser la montée en qualification et des compétences des personnes en situation d'illettrisme et donc de contribuer au développement économique des territoires.
- de réduire les inégalités sociales.
- de rechercher l'articulation entre l'échelle régionale et territoriale.
- de tendre vers une plus grande efficacité des moyens déployés.



- de permettre de contribuer au développement économique des territoires et à la montée en qualification et compétences de la population.

Le plan LEA s'inscrit dans la poursuite des orientations engagées par L'Etat, la Région et le Rectorat depuis plus de 20 ans.

Le plan LEA devient un cadre de référence pour une politique régionale partagée dans laquelle peuvent s'engager les institutions et les acteurs concernés pour une durée de 4 ans, dans la démarche du type d'un Contrat d'objectifs et de moyens. Une évaluation du plan sera réalisée.

3. Une élaboration du plan LEA par une démarche participative

L'élaboration du plan s'effectue dans les cadres des travaux du groupe illettrisme, créé en 2006, au sein de la Commission 5 du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle : « Plans régionaux de formation professionnelle et d'accès à l'emploi », groupe coprésidé par Marie-Laurence Davoine, Conseillère régionale et Nathalie Saysset, chargée de mission SGAR / ANLCI relayée par Pascale Ramat, chargée de mission SGAR.

Quatre groupes de travail ont été constitués en vue de :

- compléter et analyser les éléments de diagnostic recueillis notamment dans le rapport du Conseil économique et social de la région (CESR), les travaux du schéma régional des formations, l'extension régionale de l'enquête Insee/Anlci, les échanges des rencontres des Lire en territoire...
- recueillir les éléments constitutifs de l'architecture du plan, la définition des axes stratégiques et des plans d'action qui visent tant l'amélioration et l'efficacité des actions et dispositifs existants que leur coordination.

De façon à couvrir l'ensemble des champs concernés par l'illettrisme, tant du point de vue de la prévention que de la remédiation, ces groupes ont été organisés autour de quatre thèmes :

A – La prévention pendant le temps de la scolarité : animé par le Rectorat

B – Le jeune et l'adulte dans leur vie sociale, culturelle et citoyenne : animé par la Région, la Direction des partenariats internationaux et régionaux (DPIR) et la Direction régionale départementale de la jeunesse des sports et de la vie associative

C – Le jeune et l'adulte dans leur vie professionnelle : animé par la DRTEFP et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

D – L'accès aux savoirs de base par la formation permanente : animé par la Région, Direction de la formation professionnelle (DFP)

Chaque représentant d'une institution, d'une collectivité, d'un réseau d'acteurs a contribué activement dans les 4 groupes de travail constitués en préfiguration du plan à un diagnostic partagé des besoins et à l'établissement de proposition d'actions. Les échanges au sein de ces groupes ont aussi permis de faire connaître les actions existantes.



III- LES AXES STRATEGIQUES DU PLAN LEA

I. Quatre axes stratégiques

A l'issue des travaux, quatre axes sont retenus, déclinés chacun en objectifs stratégiques. C'est dans ce cadre que se construira le plan d'actions du plan LEA.

AXE 1 : Une politique régionale et territoriale, coordonnée et cohérente

AXE 2 : L'accès pour tous à la maîtrise des savoirs de base dans la formation tout au long de la vie

AXE 3 : La montée en compétences des acteurs

AXE 4 : L'accès au plaisir de lire et d'écrire

AXE 1 : Une politique régionale et territoriale, coordonnée et cohérente

Objectifs stratégiques

- Assurer la mise en cohérence et l'optimisation des orientations des politiques publiques et des partenaires sociaux.
- Assurer la mise en cohérence et l'optimisation des moyens dédiés à la population concernée dans le champ de la prévention, de la médiation, de la remédiation.
- Veiller à la complémentarité des politiques à l'échelle territoriale.
- Renforcer et mettre en synergie les réseaux régionaux et locaux pour légitimer le partenariat à l'échelle locale et régionale.
- Partager une connaissance optimisée des besoins et des actions.
- Structurer le dialogue social régional et territorial.
- Assurer le suivi et la coordination des dispositifs académiques.

Objectifs opérationnels (exemples)

- Prendre en compte les mesures portant sur l'égalité des chances et la discrimination.
- Sensibiliser les élus pour optimiser les ressources et les moyens.
- Faire un état des lieux des acteurs et des dispositifs à l'échelle locale.
- Faire de la réussite de tous les élèves une priorité pour les personnels d'encadrement.
- Articuler les dispositifs de formation pour les publics spécifiques, notamment le public handicapé.
- Mettre en œuvre la coopération entre le réseau de formation des adultes et celui de la lecture publique et des associations de développement de la lecture.
- Relayer par une politique de district ou de bassin l'information sur les réussites et les bonnes pratiques.
- Mettre en place un comité de pilotage académique, en y associant les différents partenaires.
- Se doter d'un observatoire pour recenser l'existant et constituer un centre de ressources.



- Evaluer les dispositifs et échanger sur les structures et pratiques avec les partenaires européens.
- Développer un réseau de relais au niveau des districts pour informer, communiquer sur les bonnes pratiques.

AXE 2 : L'accès pour tous à la maîtrise des savoirs de base dans la formation tout au long de la vie

Objectifs stratégiques

- Développer une approche globale de la personne.
- Optimiser l'accompagnement des personnes les plus fragiles à toutes les étapes du parcours (personnes handicapées, détenus, jeunes sous main de justice, ...).
- Articuler, rapprocher la formation initiale, l'apprentissage et la formation continue.
- Anticiper pour prévenir les risques de décrochage et d'échec scolaire dès la petite enfance.
- Favoriser la formation des publics relevant de l'insertion sociale et professionnelle.
- Favoriser les échanges et la mobilité dans les dispositifs y compris à l'échelle européenne.
- Assurer la continuité des parcours de formation tout au long de la vie.

Objectifs opérationnels (exemples)

- Assurer le dépistage et le traitement précoce des troubles du langage et de l'expression orale (Plan d'action Académique 2007-2010) qui constituent une entrave aux apprentissages.
- Porter les efforts sur la consolidation des acquis fondamentaux en CM1 et CM2 dans le cadre des nouveaux programmes ; améliorer et renforcer l'apprentissage continué de la lecture.
- Développer les outils de prévention : PPRE, accompagnement éducatif, dispositif d'alternance etc.
- Améliorer les liaisons notamment entre SEGPA et lycées professionnels.
- Renforcer l'accompagnement des jeunes scolarisés repérés lors de la JAPD notamment en lycée professionnel.

AXE 3 : La montée en compétences des acteurs

Objectifs stratégiques

- Favoriser les échanges de pratiques et la formation aux outils et aux démarches pédagogiques.
- Développer l'innovation et l'expérimentation dans le champ de la pédagogie.
- Favoriser le partage des recherches de la formation initiale et de la formation continue.
- Développer une stratégie régionale de sensibilisation au repérage à destination des médiateurs et des acteurs relais de la prévention et de la formation.
- Développer les compétences nécessaires à la formation à l'usage des technologies de la communication.
- Renforcer les compétences des enseignants.



Objectifs opérationnels (exemples)

- Créer un espace ou un forum d'échange des bonnes pratiques.
- Généraliser la sensibilisation des acteurs relais en ciblant les entreprises, les Institutions représentatives du personnel (IRP), les partenaires sociaux, les salariés, Pôle Emploi, les missions locales, les acteurs de l'action sociale, de la prévention, de l'insertion...
- Développer une politique de formation partagée entre les réseaux de lecture publique et de formation continue
- Optimiser la professionnalisation des intervenants pour leur permettre d'assurer et de développer l'ouverture culturelle des apprenants incitant à la lecture plaisir.
- Formation initiale : accompagner la mise en œuvre de la compétence centrale du nouveau cahier des charges de la formation des maîtres (JO du 28-12-2006) : « la maîtrise de la langue française pour enseigner et communiquer ».
- Créer une mission d'aide inspecteur du second degré pour accompagner au plus près les équipes enseignantes et éducatives.
- Tendre vers la culture de l'entreprise pour faciliter les démarches de formation de l'entreprise et des salariés.

AXE 4 : L'accès au plaisir de lire et d'écrire

Objectifs stratégiques

- Promouvoir l'incitation à la lecture et à l'écriture.
- Favoriser les actions à visée culturelle et leur accès.
- Favoriser le développement de la lecture plaisir.
- Développer l'accompagnement éducatif.

Objectifs opérationnels (exemples)

- Favoriser les maillages entre les acteurs de la formation et les acteurs du champ de la culture.
- Favoriser le dialogue intergénérationnel, notamment avec les parents des jeunes scolarisés.

2. Expérimentations territoriales

Les 4 axes stratégiques feront l'objet d'une expérimentation sur deux bassins d'emploi qui sont retenus sur critères prioritaires et favorables par l'Etat et la Région : le bassin d'emploi de Lens-Liévin / Hénin-Carvin et la Sambre-Avesnois.

Ces deux expérimentations nécessiteront préalablement de définir une charte locale associant les institutions, les collectivités et les acteurs du territoire.



IV - PILOTAGE DU PLAN

1. Le comité de pilotage du plan LEA

Il est co-animé par l'Etat et la Région, co-présidé par Madame Marie-Laurence DAVOINE, conseillère régionale et Monsieur Pierre STUSSI, Secrétaire Général des Affaires Régionales à la Préfecture de Région.

Ce comité de pilotage est composé du groupe Illettrisme de la Commission 5, Plans régionaux de formation professionnelle et d'accès à l'emploi, du CCREFP.

Il est composé des financeurs, du chargé de mission SGAR, des représentants des pilotes Institutionnels, des représentants des acteurs et des réseaux, des partenaires sociaux et économiques.

Le secrétariat général et l'assistance technique sont assurés par le Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP).

Il est une instance de coordination et de concertation des financeurs qui décident des programmes et des expérimentations.

- il valide le plan régional LEA et le plan d'actions.
- il valide un partenariat applicable à l'échelle des territoires.
- il détermine les moyens, les ressources.
- il valide la démarche d'évaluation.

Il se réunit au moins deux fois par an.

2- Le comité technique régional

Il est animé par la co-présidence de l'Etat et de la Région du groupe illettrisme de la Commission 5 du CCREFP. Il est composé des chefs de projets du Plan d'action désignés par chacun des financeurs.

La chargée de mission illettrisme du C2RP est chargée de l'assistance technique de ce groupe.

- il assure la mise en œuvre du plan régional
- il prépare les réunions du comité de pilotage et l'informe de l'évolution du plan LEA.

Il se réunit autant que de besoin.



V – FICHES MISSIONS

- 1. Fiche de mission du pilotage institutionnel**
- 2. Fiche de mission du chef de projet**
- 3. Fiche Co-pilotage des deux territoires expérimentaux**



PLAN LEA : FICHE DE MISSION DU PILOTAGE INSTITUTIONNEL

La fiche-action définit le champ d'action dont l'institution est pilote. Elle pose les attentes et les enjeux. Les actions répondent aux attentes de la fiche-action. Elles sont décrites dans la partie « contenu » de la fiche-action. Elles sont contextualisées, opérationnelles.

- I. Mettre en œuvre les objectifs stratégiques de la fiche action
- II. Organiser et piloter le partenariat institutionnel autour de la fiche action
- III. Organiser l'instruction et la validation des projets et actions
- IV. Nommer un chef de projet pour assurer la coordination autour des actions et assurer leur mise œuvre
- V. Assurer l'organisation du suivi des actions et de l'évaluation des impacts
- VI. Travailler en concertation avec la mission régionale ANLCl, chef de projet du plan
- VII. Participer aux instances régionales du plan
 1. Participer au comité de pilotage régional présidé par le SGAR et le Conseil Régional
 2. Optimiser les orientations du plan LEA en mobilisant les ressources et les financements existants et complémentaires
 3. Contribuer à la mise en cohérence entre le pilotage régional et le pilotage local



PLAN LEA : FICHE DE MISSION DU CHEF DE PROJET

La fiche-action définit le champ d'action dont l'institution est pilote. Elle pose les attentes et les enjeux. Les actions répondent aux attentes de la fiche-action. Elles sont décrites dans la partie « contenu » de la fiche-action. Elles sont contextualisées, opérationnelles.

- I. Effectuer la mission dans le cadre et selon les orientations validés par le pilote institutionnel de la fiche-action
- II. Travailler en concertation avec le pilote institutionnel et assurer l'accompagnement technique des orientations
- III. Mettre en œuvre les objectifs opérationnels de la fiche action
- IV. Impulser, organiser, coordonner et animer le partenariat autour de la fiche action en veillant prioritairement à optimiser les complémentarités entre les acteurs et les réseaux
- V. Organiser l'opérationnalité des actions, de leur suivi et de l'évaluation des impacts
- VI. Créer des outils de mutualisation et de diffusion des « bonnes pratiques » afin de capitaliser et d'envisager leur transfert



ASSURER LE CO-PILOTAGE SUR LES DEUX TERRITOIRES EXPERIMENTAUX (PREALABLE A LA FICHE DE MISSION DU CHEF DE PROJET TERRITORIAL)

I) Mettre en œuvre les orientations du plan régional sur le territoire

1. Garantir sur le territoire :
 - une politique régionale et territoriale coordonnée et cohérente
 - l'accès pour tous à la maîtrise des savoirs de base dans la formation tout au long de la vie
 - la montée en compétences des acteurs
 - l'accès au plaisir de lire et d'écrire
2. Assurer le pilotage d'un état des lieux et d'un diagnostic propres aux territoires, sur les besoins, les acteurs, les actions et les moyens
3. Assurer le suivi et l'évaluation des actions dans la perspective d'un transfert et d'une généralisation des processus à l'ensemble des territoires
4. Piloter et nommer les chefs de projet pour les actions qui concernent le secteur associatif
5. Soutenir la mobilisation des ressources territoriales
 - Organiser et animer la coordination territoriale
 - Assurer les conditions de réussite d'un maillage de proximité pour la prise en compte des spécificités locales et le montage des expérimentations partenariales, avec les Conseils Généraux, les communautés d'agglos, les communes, les inspections académiques...
 - Optimiser les complémentarités entre les acteurs
 - Rapprocher les opérateurs de formation des acteurs relais
 - Promouvoir des actions de sensibilisation et qualification des acteurs locaux
 - Créer des outils de mutualisation et de diffusion des « bonnes pratiques »
6. Nommer un chef de projet pour assurer la coordination et la mise en œuvre de l'ensemble de l'expérimentation, et pour faciliter et coordonner les partenariats

II) Participer aux instances régionales et locales

1. Participer au comité de pilotage régional présidé par le SGAR et le Conseil régional pour assurer le suivi et l'évaluation des actions
2. Optimiser les orientations du plan LEA en mobilisant les ressources locales et les financements complémentaires



Plan régional stratégique de prévention et de lutte contre l'illettrisme
2008 - 2012

SIGNATURE DU PLAN LEA – LIRE ÉCRIRE AGIR

1^{er} Juillet 2009 à EuraTechnologies



SIGNATURES DU PLAN

« Plan régional stratégique de prévention et de lutte contre l'illettrisme »

Les signataires du Plan LEA - Lire Ecrire Agir, affirment leur ferme volonté de réduire significativement et durablement le nombre de personnes en situation d'illettrisme dans la région Nord- Pas de Calais.

Ce plan constitue un outil stratégique d'intervention pour l'Etat (Préfet-Recteur), la Région, ainsi que pour l'ensemble des collectivités locales, des partenaires sociaux et des acteurs participant à cette démarche commune.

Les engagements de chacun des signataires sont déclinés dans une convention partenariale.

Daniel Percheron

Sénateur du Pas-de-Calais
Président du Conseil Régional
Nord – Pas de Calais

Bernard Dubreuil

Recteur de l'Académie de Lille
Chancelier des Universités

Jean-Michel Bérard

Préfet de la région
Nord – Pas de Calais,
Préfet du Nord

Le 1^{er} juillet 2009 à Lille





VII - SIGLES

AEP : Association d'éducation populaire

ANLCI : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

C2RP : Centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CESR : Conseil économique et social de la région

COM : Contrat d'objectifs et de moyens

CPER : Contrat de plan Etat-Région

CUEEP : Centre université – Economie d'éducation permanente

DDASS : Direction départementales des affaires sanitaires et sociales

DFP : Direction de la formation professionnelle

DGEFP : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

DPIR : Direction des partenariats internationaux et régionaux

DPMSB : Dispositif permanent de maîtrise des savoirs de base

DPRI : Direction des partenariats internationaux et régionaux

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

DRDJS : Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports

DRPJJ : Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse

DRSP : Direction régionales des services pénitentiaires

DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

EPLE : Etablissements publics locaux d'enseignement

FIL : Formation d'initiative locale

FOAD : Formations ouvertes et à distance

FORE : Formation ouverte et ressources éducatives

FSE : Fonds social européen

GIP : Groupement d'intérêt général

GPF : Groupe de production de formation

GPLI : Groupement permanent de lutte contre l'illettrisme

GRLI : Groupe régional de lutte contre l'illettrisme

IRP : Institution représentative du personnel

IVQ : Information et vie quotidienne

JAPD : Journée d'appel de préparation à la défense

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

PAPIES : Projet académique de prévention de l'illettrisme dans l'enseignement secondaire

PRF : Plan régional de formation

SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales

VAE : Validation des acquis de l'expérience

● Le Plan LEA, Lire Ecrire Agir

La principale ambition du plan LEA est de réduire le taux de personnes en situation d'illettrisme dans la région Nord-Pas de Calais.

Ce plan s'inscrit dans une orientation engagée depuis plus de 20 ans par l'ensemble des acteurs concernés que sont, notamment, les services de l'Etat, de la Région, les collectivités locales, les partenaires sociaux et les réseaux associatifs...

Il constitue un outil stratégique d'intervention à la mesure du défi à relever.

Son élaboration est le fruit des travaux de la commission 5 « Plans régionaux de Formation Professionnelle et d'Accès à l'Emploi » du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP).

Le C2RP en assure l'accompagnement technique.

Le plan LEA résulte d'une démarche partenariale qui doit permettre une mobilisation optimale de tous les moyens dédiés à la lutte contre l'illettrisme.

